

Chapitre 1 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art.1-1 :

Le raid « UNIFUN » est organisé par l'Amicale multisport de l'administration pénitentiaire de la Polynésie Française (AMAP), sous l'égide de la Fédération Tahitienne de Triathlon (FTTRI), le samedi 8 août 2026 au parc d'Atimaono dans la commune de Papara.

Toute inscription au raid UNIFUN 2026, engage le(s) participant(s) à prendre connaissance de ce règlement et à le respecter.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance due à un mauvais état de santé, au non-respect des consignes de l'organisation, et en cas de perte ou de vol de matériel.

Art.1-2 :

Cette compétition est ouverte aux personnels appartenant aux différents services et administrations de l'État en Polynésie, ainsi qu'aux différentes forces de sécurité du pays incluant les agents des polices municipales et pompiers. Les classements seront regroupés sous deux catégories : Uniforme et Civil, et déclinés en individuel ou en équipe.

Les épreuves proposées seront ouvertes sans redevance supplémentaire aux licencié(e)s à jour des clubs de la FTTRI, de la FAPF, de Va'a et natation de Polynésie française.

Les non-licencié(e)s devront s'acquitter auprès de la FTTRI d'une licence journalière et fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique en compétition de la discipline choisie.

Chapitre 2 : DESCRIPTION DU RAID UNIFUN

Art.2-1 : INFORMATIONS

DISTANCES OFFICIELLES OPEN								
DISTANCES		XXS	XS	S	M	L	XL	XXL
RAID	Durée mini**		> à 3 h	> 5h	> 7h	> 12h	> 24h	> 36h
	Durée maxi**	< à 4h	< 5 h	< 7h	< 12h	< 24h	< 36h	

* pour le premier ** : pour le dernier

RAID : Les valeurs de course exprimées sont des durées totales de course incluant les périodes de repos, d'ateliers techniques, de neutralisation....

Le raid est ouvert aux participants en individuel ou en équipe relais hommes/ femmes/ mixtes. Il consiste à réaliser un enchaînement de trois disciplines : va'a ho'e (V1) , course à pied (CAP) et natation (NAT) sur trois parcours différents.

Les aides extérieures sont interdites pendant les épreuves. Le chronomètre ne sera pas arrêté dans les phases de transition.

Le parc à va'a et la zone de transition seront délimités et précisés le jour de la compétition. Pour les participants en équipes, les relais devront exclusivement se faire dans la zone de transition.

Pour les concurrents individuels, le passage par la zone de transition est obligatoire avant d'enchaîner la discipline suivante.

Art.2-2 : CHRONOMÉTRAGE

Un bracelet sera fourni par l'organisateur à chaque équipe et participant individuel lors du pointage et émargement. Lors de chaque transition et passage de relais, le bracelet devra être remis au compétiteur de l'épreuve suivante (pour les équipes).

La zone de transition sera précisée le jour de l'épreuve. Aucun relais ne pourra s'effectuer en dehors de cette zone.

Art.2-3 : NUMÉRO DE DOSSARD

Les concurrents doivent se présenter à 8h au stand de l'organisation pour émarger et récupérer leur bracelet, puis se feront inscrire leur numéro de dossard sur les bras droit et gauche pour les rameurs et nageurs.

Le coureur disposera d'un dossard à porter à l'avant du T-shirt.

Chapitre 3 : INSCRIPTION et PROGRAMME

Les participants peuvent s'inscrire individuellement ou par l'intermédiaire de leur responsable d'équipe via le site internet de la fédération tahitienne de triathlon : www.tahititriathlon.pf

- Le jour de la compétition les inscriptions non-payées ne seront pas prises en compte.
- Possibilité de règlement par carte bancaire (via l'inscription en ligne) ou par chèque à déposer au plus tard le 5 août 2026 à 12h00 (heure de Tahiti) au siège de la FTTri.
- Les droits d'engagements augmenteront automatiquement le 31 juillet 2026 à 23h59.
- Les inscriptions seront clôturées le 5 août 2026 à 12h00.

Tarifs des engagements :

- 3 000 xpf (+ frais gestion njuko) par personne pour les licencié(e)s
- 4 000 xpf (+ frais gestion njuko) par personne pour les non-licencié(e)s

Tarifs des engagements à compter du 1 er aout :

- 3 500 xpf (+ frais gestion njuko) par personne pour les licencié(e)s
- 4 500 xpf (+ frais gestion njuko) par personne pour les non-licencié(e)s

PROGRAMME :

A partir de 8h00 : Émargement et retrait des dossards

9h00 : Briefing

9h15 : Échauffement

10h00 : Départ épreuve 1 : Va'a Ho'e

12h30 : Remise des récompenses

Chapitre 4 : PARCOURS

Art.4-1 : Va'a Ho'e

L'aide extérieure est interdite et sanctionnée par une pénalité, synonyme de disqualification. La ligne de départ se trouvera à l'extérieur de la zone de transition. Au moment du départ, les rameurs devront courir vers la plage où seront entreposés les va'a en veillant à ne pas gêner les baigneurs et les autres concurrents.

Parcours V1 - 6 km (2 boucles de 3 km)



Art.4-2 : COURSE À PIED

L'aide extérieure est interdite et sanctionnée par une pénalité, synonyme de disqualification. L'épreuve se déroule entièrement dans l'enceinte du parc. Le passage de relais s'effectuent dans la zone de transition qui sera indiquée le jour même.

Parcours CAP - 6 km (3 boucles de 2 km)



Art.4-3 : NATATION

L'aide extérieure est interdite et sanctionnée par une pénalité, synonyme de disqualification. Les concurrents peuvent à leur guise porter le bonnet de bain, utiliser un pull buoy et des palettes ou plaquettes de natation.

La transition et le passage de relais s'effectue dans la zone de transition qui sera indiquée le jour même.

Parcours Natation – 900 m (1 boucle)



4-4 : ARRIVÉE EN ÉQUIPE

Les participants en équipes, doivent à l'issue de l'épreuve de natation, arriver ensemble sous l'arche.

4-5 : RAVITAILLEMENT

Les ravitaillements extérieurs autres que ceux portés par le compétiteur sont interdits et sont sanctionnés par une disqualification.

Chapitre 5 : TEMPERATURE DE L'EAU

L'utilisation d'une combinaison néoprène est autorisée, selon les températures suivantes :

Distance	Annulation de l'épreuve	Combinaison Obligatoire	Combinaison Interdite
Distances Jeunes	< 16°C	-	> à 24,5°C
XXS à XXL	≤ 12°C	< à 16°C	> à 24,5°C

Chapitre 6 : MODIFICATION / ANNULATION

L'organisation se réserve le droit de modifier les parcours ou de transformer l'épreuve initiale si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y contraignent. En cas d'annulation pour raison de force majeure (conditions climatiques extrêmes par exemple) les droits d'inscriptions seront remboursés.

Chapitre 7 : CLASSEMENTS ET RÉCOMPENSES

- Podium Scratch UNIFORME individuel
- Podium Scratch UNIFORME équipe
- Podium Scratch UNIFORME mixte
- Podium Scratch CIVIL individuel
- Podium Scratch CIVIL équipe
- Podium Scratch CIVIL mixte

Chapitre 8 : DROIT D'IMAGE

En s'inscrivant, le participant consent à ce que l'Amicale multisport de l'administration pénitentiaire de la Polynésie Française (AMAP), utilisent les images sur lesquelles il pourrait être identifié dans le cadre de diffusions promotionnelles et publicitaires et ce sans limite de temps. La finalité est la promotion de l'évènement et du club au travers des communications externes, commerciales et publicitaires, sur Internet, réseaux sociaux ou médias traditionnels.

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et, lorsque celle-ci y renvoie expressément, au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez :

- D'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des informations vous concernant ;
- Du droit à la portabilité de vos données ;
- Du droit à la limitation d'un traitement vous concernant. Vous pouvez par exemple limiter les supports sur lesquels les images peuvent être diffusées ;
- Du droit, pour motifs légitimes, de vous opposer à ce que vos données fassent l'objet d'un traitement Vous pouvez à tout moment retirer votre consentement. Tout exercice de ces droits peut s'effectuer sur simple demande en vous adressant à . ([mail](#) de l'Amical). Si vous souhaitez plus d'informations sur la protection des données personnelles et vos droits en la matière, vous pouvez :

Contactez l'organisation à l'adresse suivante : ([mail](#) de l'Amical)

Consultez le site de la CNIL : www.cnil.fr.

Les professionnels audiovisuels doivent obtenir leur accréditation auprès des organisateurs. Aucune image, ou film vidéo ne pourra être commercialisé auprès de partenaires privées ou de chaînes télévisées de quelque nature que ce soit sans l'accord de l'Amicale multisport de l'administration pénitentiaire de la Polynésie Française (AMAP).